

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le lundi 6 août 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :	Monsieur	Jean-Claude Milot, Maire
	Mesdames	Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
	Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller
Sont absents :	Madame	Françoise Asselin, conseillère
	Monsieur	Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Josée Roy, adjointe administrative de la municipalité Saint-Luc-de-Vincennes, fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-08-122

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

4. Dépôt des correspondances et autres communications

5. Trésorerie

5.1 Comptes

5.2 Engagement de crédits

6. Administration

7 Ressources humaines

8 Voirie

8.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-424 remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout

8.2 Dépôt du projet de règlement 2018-424 remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout

8.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-425 remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égout sanitaire

- 8.4 Dépôt du projet de règlement 2018-425 remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égout sanitaire
- 8.5 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-426 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
- 8.6 Dépôt du projet de règlement 2018-426 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

9 Urbanisme

10 Loisirs

11 Varia

12 Période de questions

13 Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

Résolution 2018-08-123

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS

- a) Dernières nouvelles concernant la réparation du rang St-Joseph suite au glissement de terrain. La municipalité de Saint-Maurice prendra la décision soit de réparer ou de remplacer le ponceau suite à l'inspection et aux recommandations de la sécurité civile. La décision devrait se prendre en juillet. Les devis devraient également être prêts en juillet.
- b) Acceptation de l'entreprise Marquage et Traçage Québec de reporter le contrat de marquage de la chaussée à une année ultérieure, soit lorsque les travaux de remplacement de conduites unitaires seront complétés.
- c) Danny Dupont, coordonnateur du programme hockey du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières sollicite un don pour le programme de hockey Vert et Or. Sera créé, un dépliant visant à représenter les athlètes.
- d) Augmentation de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales. Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports MTMDET, annonce à la municipalité une aide financière maximale de 89 046\$ pour l'entretien des routes locales admissibles pour l'année 2018-2019.

- e) Forum annuel sur le Plan stratégique de développement durable de la MRC des Chenaux le jeudi 4 octobre 2018. Y seront discutés les sujets suivants :
- la reddition de compte sur chacune des actions par le chargé de projet et les questionnements des participants;
 - la mise à jour annuelle des actions (poursuite, modification, ajout, retrait) par les participants.

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2018-08-124

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge appuyé par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2018-08-125

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

7. RESSOURCES HUMAINES

2e évaluation de l'employé municipal le 26 août 2018.

8. VOIRIE

8.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-424 remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout

Thérèse Thivierge, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour ainsi exploiter avec efficacité le réseau et la station d'épuration des eaux usées;

8.2 Dépôt du projet de règlement 2018-424 remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout

Thérèse Thivierge, conseillère, présente un projet de règlement remplaçant le règlement 175 concernant les branchements à l'égout. Le règlement a pour objet d'établir les exigences relatives au branchement et à l'utilisation de l'égout municipal.

8.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-425 remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égout sanitaire

Nicole Grenon, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égouts sanitaire selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour ainsi exploiter avec efficacité le réseau et la station d'épuration des eaux usées;

8.4 Dépôt du projet de règlement 2018-425 remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égouts sanitaire

Nicole Grenon, conseillère, présente un projet de règlement remplaçant le règlement 176 relatif aux rejets dans le réseau d'égout sanitaire. Le règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout pluvial, sanitaire ou unitaire exploitée par la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, ainsi que dans de tels réseaux d'égout exploités par une personne détenant le permis d'exploitation visé à l'article 32.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues du Québec, chapitre Q-2)* et située sur le territoire de ladite municipalité.

8.5 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-426 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Thérèse Thivierge, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal;

8.6 Dépôt du projet de règlement 2018-426 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Thérèse Thivierge, conseillère, présente un projet de règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. Le règlement a pour but d'éviter les refoulements d'eaux d'égout.

9. URBANISME

10. LOISIRS

11. VARIA

11.1 Demande de l'Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées « AQDR » de prêt de la salle communautaire gratuitement. Ils désirent organiser une conférence gratuite et ouverte à toute la population de la MRC des Chenaux

Résolution 2018-08-126

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre de l'Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées « AQDR » pour l'utilisation de la Salle Beaudoin le jeudi 11 octobre 2018 sans aucuns frais;

CONSIDÉRANT QUE l'AQDR est une organisation qui se porte au service des droits des personnes retraitées et préretraitées ayant comme mission de défendre les droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'Association inviterait une personne renommée pour une conférence donnée en rapport à leur mission et que la population du territoire de la MRC serait invitée;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre, que le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes accepte que AQDR utilise la salle Beaudoin gratuitement le 11 octobre 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à l'envoi d'un sondage auprès des citoyens concernant la patinoire, une citoyenne est venue manifester son désir et celui d'autres citoyens non présents, de la conserver et de la rendre praticable cet hiver. Certains citoyens ont offert de leur temps pour s'en occuper bénévolement.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-08-127

SUR LA PROPOSITION de Thérèse Thivierge, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à 20 h 35.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Milot, Maire

Josée Roy, secrétaire